

# MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

## CONSEIL MUNICIPAL 15 janvier 2026 **PROCÈS VERBAL**

### Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : .....10

En exercice : .....10

Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille vingt-six le quinze janvier, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique VIDAL, Maire.

Date de la convocation : 09 janvier 2026.

Présents : VIDAL Monique, GUIRAUD Jean-Pierre, FRONT Gérard, BOUXIN BEGEAULT Catherine, PELISSIER Serge, MONTANT Catherine, GUIRAUD Dominique, TARDIEU Régis.




Absents : OURLIAC Elodie

Absents (représentés) : GUIRAUD Magali,

Secrétaire : Catherine BEGEAULT

Début séance : 18h<sup>30</sup>

### ORDRE DU JOUR

-  Approbation procès-verbal du conseil municipal du 09 décembre 2025.
-  Acquisition hangar agricole.
-  Informations et questions diverses.

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : **DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N°4 DU BUDGET PRINCIPAL 2025**

*Approuvé à l'unanimité*

- **APPROBATION PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 décembre 2025 :**  
*Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.*

- **ACHAT HANGAR AGRICOLE**

Madame le Maire propose au conseil de se porter acquéreur du hangar agricole situé sur les parcelles nouvellement cadastrées A1772 (17a31ca) et A1775(1a09ca) chemin de pierre blanche d'une superficie totale de 18a 40ca appartenant à l'indivision ESTEVE (Mme Karine ESTEVE, M. Frédéric ESTEVE, M. Jean Louis ESTEVE) et Mme Henriette VIALADE née BASTOUL.

L'acquisition se ferait pour un montant de 40 000€ (quarante mille euros), comme proposé et accepté lors de la négociation avec l'indivision ESTEVE et Mme Henriette VIALADE.

Il est précisé que les frais afférents à cette acquisition (frais notariés et frais de bornage) sont à la charge de la commune.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'achat , pour un montant de 40 000€ du hangar agricole situées sur les parcelles nouvellement créés A1772 et A1775 d'une superficie totale de 18a40ca.
- **Les frais de notaire et les frais de bornage étant à la charge de la commune.**

- **DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires et signer les actes notariés**  
*Voté à l'unanimité*

o **DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N°4 DU BUDGET PRINCIPAL 2025**

Madame le Maire expose à l'assemblée que des crédits doivent être ouverts à l'article ci-après du budget principal de l'exercice 2025.

Après une vérification il s'avère que nous n'avons pas assez de crédit au chapitre 014 article 739221.

Il est donc nécessaire de voter les crédits de comptes et approuver les décisions modificatives suivantes :

Chapitre	Désignation des articles		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Articles	Libellés		
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	50,00 €	
014	739221	Atténuation de produits		50,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>50,00 €</b>	<b>50,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

*Voté à l'unanimité*

Fait à VERDUN-EN-LAURAGAIS, le 15 janvier 2026

La secrétaire de séance  
Catherine BEGEAULT



Le Maire,  
Monique VIDAL

